



ÉCOLE PRIMAIRE
31 rue de l'École
67210 BERNARDSWILLER
03 88 95 42 93

Site web : www.ec-cath-bernardswiller.ac-strasbourg.fr
MAIL : ce.0671435w@ac-strasbourg.fr

Procès verbal de réunion du conseil école n°1 : 2017/18

Le conseil s'est réuni le jeudi 19 octobre 2017 à 19h30.

Secrétaire de séance : Mme SCHAFFROTH

Membres présents :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Helbourg Mmes Burgard, Schaffroth, Meyer, Lonjaret, Orsat, M. Klein Mme Hirtz	Directrice Enseignantes Maire de la commune de Bernardswiller Adjointe au Maire, chargée de l'enfance
Membres élus	Mmes et M. Latouche, Gargowitsch Koell, Himber, Deribreux Mmes Beck, Journe, Sonntag, Baso,	Elu(e)s représentant(e)s des parents d'élèves Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mmes Marques, Toyfan Mme Rapp Mme BAY	ATSEM Directrice du périscolaire AVS

Membres absents ou excusés :

	Nom	Qualité
Membres de droit	Mme Gasser Mmes Geoffroy, Sadari,	Inspectrice de l'Éducation Nationale, chargée de la circonscription d'Obernai Enseignantes
Membres élus	M. Mangeonjean.	Elu(e)s représentant(e)s suppléant(e)s des parents d'élèves
Membres invités	Mme Friedrich	Intervenante en religion

1/ Désignation du secrétaire de séance. Mme SCHAFFROTH - enseignante.

2/ Tour de table : présentation rapide des présents.

3/ Approbation du procès verbal du conseil d'école n°3 année scolaire 2016/17.

Le PV n°3 est approuvé à l'unanimité.

4/ Présentation de l'équipe éducative et des classes.

Cette année :

Répartition par niveau
2017-2018

CYCLE I	<u>48</u>
PS	<u>15</u>
MS	<u>20</u>
GS	<u>13</u>

Répartition par niveau
2017-2018

CYCLE II	<u>56</u>
CP	<u>14</u>
CE1	<u>24</u>
CE2	<u>18</u>
CYCLE III	<u>30</u>
CM1	<u>22</u>
CM2	<u>8</u>
Total	<u>134</u>

Répartition par classe
2017-2018

PS/MS - 15/9 Mmes Orsat et Schaffroth	24
MS/GS - 11/13 Mme Lonjaret	24
CP/CE1 - 14/13 Mme Meyer	27
CE1/CE2 - 11/18 Mmes Burgard et Schaffroth	29
CM1/CM2 - 22/8 Mmes Helbourg et Sadari	30
Total	134

Un décloisonnement est réalisé l'après midi. Mme Lonjaret prend en charge des élèves de l'élémentaire pour une séance d'arts plastiques (roulement sur la semaine). C'est un partage des compétences et cela rentre dans le PEAC (parcours d'éducation artistique et culturel). Les élèves de Mme Lonjaret sont pris en charge par Mmes Schaffroth ou Orsat aidées de Mme Marques. Le travail est prévu par Mme Lonjaret qui, après la séance en élémentaire, vient finir et faire une mise en commun et un bilan des activités réalisées. Les GS sont donc bien évidemment en situation de travail l'après midi car leurs ateliers sont préparés et pensés par Mme Lonjaret qui les reprend avec eux quand elle revient. Mme Marques et Mmes Schaffroth ou Orsat mettent en œuvre ce qui est préconisé par Mme Lonjaret. Et sont présentes avec les enfants (ils ne sont pas seuls !!). Mme Lonjaret présentera leurs travaux lors des remises de carnet de suivi.

De même, les APC cette année permettent aux enseignantes de rencontrer des élèves d'autres classes et de proposer des groupes plus variés selon les besoins. Pour rappel, les APC : aide pédagogique complémentaire, peuvent prendre 3 formes différentes : une aide méthodologique, un lien avec le projet d'école ou une aide ponctuelle portant sur une difficulté. L'APC n'est donc pas un « groupe de soutien ».

Notre école est une école primaire, nous travaillons en équipe et faisons au mieux pour le bien de tous nos élèves. Les compétences de chacune des enseignantes permettent d'enrichir notre projet. Je remercie mes collègues enseignantes et ATSEM pour leur investissement au vu de nos effectifs chargés et des différentes contraintes auxquelles nous avons dû faire face.

Je rappelle que cette organisation a été longuement réfléchiée et soupesée en conseil des maîtres et a été validée par Madame L'Inspectrice.

5/ Élections parents élèves (participation, déroulement, intérêt d'un engagement de tous dans le déroulement d'une vie d'école).

L'investissement des parents est essentiel dans les parcours individuels de vos enfants : accompagner lors des sorties (piscine, visites, sport...), suivre les devoirs, vérifier les affaires de classes, regarder régulièrement le

cahier de liaison ont de l'importance. Mais il faut aussi des bonnes volontés pour le fonctionnement général de l'école pour « le bien de tous ». La fête de l'école ne peut reposer uniquement sur une dizaine de parents (souvent les élus), chacun peut donner un peu de son temps pour organiser en amont, tenir un stand, ranger etc. Et permettre à tous les parents de participer à la fête et de profiter aussi de ce moment avec leurs enfants.

S'il n'y a pas assez de bénévoles, il n'y aura plus de fête d'école telle que nous la connaissons.

Les parents élus souhaitent pouvoir afficher des informations, ce qui est bien sûr accepté. Ils pourront utiliser le panneau d'affichage à l'entrée de l'école. Mme Rapp, directrice du périscolaire propose également de les laisser utiliser un affichage au périscolaire.

Résultats des élections :

Participation :

Nombre d'inscrits : 191

Nombre de votants : 141

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 24

Nombre de suffrages exprimés (S) : 117

Taux de participation : 73.82%

Les élus sont :

LATOUCHE Alban, GARGOWITSCH Karen, KOELL Julie, HIMBER Christelle, DERIBREUX Aude en tant que titulaires

BECK Émilie, JOURNE Aude, SONNTAG Mélanie, BASO Fatma, MANGEONJEAN Stéphane en tant que suppléants

Les élections se sont déroulées normalement, la participation est stable. A noter qu'un bureau de vote s'est tenu le vendredi 13 octobre de 8h à 11h40 seuls 2 parents (candidats) sont venus voter. Il est envisagé, au vu de ce faible succès, de proposer une plage horaire plus restreinte à l'avenir.

6/ Fonctionnement de l'école (règlement intérieur, livret scolaire). A la demande des parents : réflexion sur le rythme et les horaires de l'école.

Règlement intérieur :

Madame L'Inspectrice nous a demandé de vérifier la validité et la conformité des règlements intérieurs. La Directrice a donc modifié et ajouté certains passages.

La partie « Admission et inscription des élèves » a été rajoutée.

Point 9 de la vie scolaire a été ajouté.

Le point 2 de la partie « Accueil et remise des élèves » a été modifié.

La partie « Événements particuliers » a été revue.

Vote du règlement intérieur : le règlement modifié est voté à l'unanimité.

Livret scolaire : LSU

A ce jour, le livret scolaire reste au format papier à raison de 3 par année scolaire. Il est remis aux parents et doit être conservé à la maison, l'école n'archive pas de double. Il est fortement conseillé aux parents de numériser et de faire des copies des LSU.

En maternelle, les différents modes d'évaluation (carnet de suivi - semestriel - et bilan de fin de GS) restent d'actualité.

Rythme scolaire :

Lors de la réunion de préparation aux élections le 26/09/17 les parents présents ont fait remonter le besoin d'une concertation quant au passage à la semaine de 4 jours.

Il n'a, à ce jour, pas été évalué laquelle des 2 semaines présentait les meilleurs avantages : celle à 4 jours ou celle à 4,5 jours.

Les textes sont les suivants :

La semaine scolaire est fixée à 24 heures d'enseignement.

Par jour

- La demi-journée ne doit pas dépasser 3 heures 30.
- La journée ne doit pas dépasser 5 heures 30.
- La pause méridienne sera d'au moins 1 heure 30.
- Les élèves peuvent bénéficier en plus d'activités pédagogiques.
- dans une commune bénéficiant d'une dérogation, la journée ne devra pas dépasser 6 heures.

Si les parents souhaitent le retour à la semaine de 4 jours, les enseignants proposent les horaires suivants :

8h15 à 11h45 : 3h30

13h30 à 16h : 2h30

Soit 6h, sur 4 jours $6 \times 4 = 24h$

Il y aura 2 récréations par jour : 15 min pour les élémentaires et 30 minutes pour les maternelles.

Nous pensons que, pour le rythme de l'enfant, ainsi que pour favoriser un petit déjeuner au lieu d'un goûter, l'arrivée à 8h15 est préférable. De plus nous constatons que les enfants semblent plus réveillés qu'avec une arrivée à 8h.

A cette proposition, les parents ajoutent :

8h15 à 11h30 : 3h15

13h30 à 16h15 : 2h45

ou

8h00 à 11h30 : 3h30

13h30 à 16h : 2h30

Nous proposons de lancer une consultation après les vacances de la Toussaint avec une date limite en fin de 2nd période (vacances de Noël). Nous aurons ainsi les informations nécessaires pour statuer lors du second conseil.

Monsieur le Maire a entendu les différentes propositions et en fera part lors du prochain Conseil Municipal. Suite à ce dernier, la Mairie organisera un sondage.

7/ NAP.

Lundi : anglais cp ce1 et arts plastiques (tous)

Jeudi : anglais ce2, cm1, cm2 et Zumba (tous)

Les activités se passent bien et les rapports avec l'Université Populaire sont constructifs. Le taux de participation est moyen mais les activités sont appréciées. Si l'année prochaine le rythme de l'école passe à 4 jours, les NAP ne seront pas reconduites.

8/ Sorties, activités prévues, projets.

Projet école :

Objectif 1 : Permettre aux élèves d'acquérir une culture artistique, sportive et numérique en rapport avec le socle commun et les nouveaux programmes de maternelle.

Objectif 2 : Offrir un cadre bienveillant afin de développer le désir d'apprendre pour mener à une posture d'élève chercheur acceptant les essais comme moyen de progression.

Objectif 3 : Dès la maternelle développer la confiance en soi pour devenir autonome et faire des choix éclairés puis en élémentaire aiguïser son esprit critique face aux informations et aux consignes.

Ces objectifs répondent aux 3 axes fixés au plan national et qui doivent impérativement apparaître dans les projets d'école :

Axe 1 : assurer la mise en œuvre des programmes et la maîtrise du socle de compétences, de connaissances et de culture

Axe 2 : prendre en compte les besoins particuliers des élèves : difficultés et réussites

Axe 3 : garantir la cohérence des enseignements et la continuité des parcours d'apprentissage de la maternelle au collège.

PS/MS/GS : Projet cirque avec les petits pisteurs projet commun aux deux classes de maternelle / 2 spectacles pour les enfants sont prévus : à Noël (spectacle commun à toutes les classes) et en mars (Flocon le petit ours qui voyage dans les continents) / Land art.

CP/CE1 : Projet jardin, merci aux parents qui participent au jardinage / projet artistique danse et poésie au jardin / sorties au musée Würth et au Vaisseau

CE1/CE2 : École et cinéma, le thème de cette année c'est « Chuuut », 3 films différents sur ce thème on utilisera ces films pour faire d'autres activités/ piscine.

CM1/CM2 : École et cinéma, Planétarium /badminton, handball sous réserve / maths sans frontière, course aux nombres / lien avec des cm2 du parc (à définir).

Il n'est pas prévu de classes de découverte cette année. Nous rappelons que c'est un choix personnel de chaque enseignante qui engendre une responsabilité et une organisation particulière et qui répond à un projet pédagogique lié à des apprentissages, au-delà de la seule socialisation et de l'apprentissage de l'autonomie. Chaque sortie organisée : cinéma, piscine, musée, etc, répond également à des objectifs scolaires et engage la responsabilité de l'enseignante et de la Directrice.

9/ Coopérative scolaire : Bilan par Mme Burgard.

Participation volontaire des familles : 1688 €

Dépenses liées aux sorties éducatives (sport, visites...) : 3 100€ (Hors classe de découverte)

Dépenses liées au projet jardin : 1 150 € (à déduire : subvention 750 €)

Dépenses de matériel consommable (arts plastique., bricolages...) : 2540 €

Bénéfices kermesse : 3040 € (dont 1900 € pour les grilles de tombola)

Bénéfices vente photos de classe : 590 €

Excédent pour l'année scolaire 2016-17 : 2 550 €

10/ Sécurité : PPMS, déplacements des élèves pendant les heures de classe, accompagnement des parents à l'entrée et sortie des élèves.

PPMS : plan particulier de mise en sécurité :

2 documents : 1 pour les risques majeurs, à Bernardswiller il s'agit de séisme, gaz toxique, éboulement/glisserment de terrain. Il a été réactualisé.

1 spécifique aux intrusions, nouveauté, très précis avec différentes procédures : fuite ou confinement.

Il y aura 3 exercices PPMS dont 1 intrusion. En maternelle nous le présenterons sous la forme d'un « roi du silence »

Nous vous rappelons l'existence d'un guide parent sur le site de l'école onglet « sécurité »

Exercice incendie :

2 exercices dans l'année, le premier a eu lieu ce matin-même, le 19/10/17 dans les 2 bâtiments. Il s'est bien passé dans les deux bâtiments.

Déplacements des élèves :

Pour des raisons de sécurité, (chute dans l'escalier ou dans un couloir, fuite par l'issue de secours, altercation avec un enfant d'une autre classe se rendant en même temps aux toilettes, sonnerie incendie ou PPMS), les élèves,

même en maternelle, doivent éviter de se déplacer hors de la salle de classe. En maternelle des temps sont dédiés pour aller aux toilettes, quand le personnel est assez nombreux, les ATSEM peuvent sortir de la classe avec un ou plusieurs enfants. Aller aux toilettes n'est pas strictement interdit mais parfois l'enfant doit aussi comprendre qu'il y a un temps pour chaque chose, en collectivité il y a aussi des cadres, il faut les intégrer.

En élémentaire peu à peu les enfants ne vont plus aux toilettes pendant la classe (sauf maladie) ils sont encouragés à y aller pendant la récréation et à venir à l'école en ayant pris leurs précautions.

Accompagnement des élèves à l'entrée ou à la sortie de l'école.

En maternelle, les enfants sont déposés et cherchés en classe par une personne responsable désignée.

En élémentaire, donc dès l'entrée en CP, **les élèves rentrent seul dans l'enceinte de l'école**, à partir du portail vert. Ils se rendent dans la cour de devant ou dans le pré selon la météo et sont ramenés à la sonnerie de 11h30 ou 15h30 au portail vert.

Exception pour les enfants cherchés par une assistante maternelle ou par un parent qui doit d'abord chercher des enfants en maternelle : les élèves peuvent attendre au niveau de l'escalier des petites mains.

Tout ceci pour fluidifier et sécuriser les entrées et sorties de classe.

Mme Gargowitsch soulève un problème particulier portant sur un enfant qui serait victime d'autres enfants. Il est préférable pour le bien des enfants concernés de régler le problème en dehors du conseil d'école qui n'a d'ailleurs pas vocation à cela. La directrice prendra les noms des enfants et verra directement avec les parents de ceux-ci. La directrice rappelle à cette occasion sa disponibilité en cas de problèmes. Il ne faut pas hésiter à téléphoner ou envoyer un mail pour prendre rendez vous. L'équipe enseignante a toujours réagi à chaque situation conflictuelle entre enfants, ces situations font malheureusement partie de notre quotidien !

Les parents de maternelle sont invités à refermer le portail vert quand ils quittent l'enceinte de l'école afin d'éviter de laisser ce dernier grand ouvert toute la journée.

Les parents demandent une nouvelle réflexion et des solutions pour la sécurité sur la chaussée et les abords de l'école. Les enseignantes font de la prévention et notamment via la visite des gendarmes lors du permis vélo en cm2.

A ce sujet, Monsieur le Maire rappelle que l'insécurité devant l'école est le fait exclusif de certains parents d'élèves qui stationnent de manière sauvage devant l'école sans aucun respect des règles élémentaires du code de la route.

Suite à des échanges entre les parents élus et Monsieur le Maire il est évoqué une possible interdiction de stationnement autour de l'école et une intervention de la Gendarmerie au moment des sorties et entrées, afin de faire respecter la réglementation une fois en place.

Ce point sera revu à l'occasion d'une concertation entre les parents membres du conseil d'école et la municipalité.

11/ Définition de la date de la fête de l'école 2017/18.

La date retenue est le vendredi 29 juin. La salle des fêtes de Bernardswiller est réservée en cas d'intempérie à cette date pour la partie restauration uniquement.

Les parents souhaitent proposer des actions en amont de la fête d'école, ce qui est bien évidemment accepté. Ils demandent également la reconduction d'une fête de Noël qui avait eu lieu il y a quelques années. La directrice ne peut malheureusement pas accéder à cette demande car la salle de jeux dans laquelle avait lieu cette manifestation n'est pas agréée pour accueillir un public si nombreux. Mme Hirtz propose que les parents élus se rapprochent de l'association des petites mains qui organisent justement un moment festif pour Noël. L'année dernière ils avaient dû annuler faute de participants.

12/Travaux et équipements.

Merci pour les petits travaux entrepris.

Achats manuels de cm1, de petits livres, de documents pédagogiques, de tables et chaises.

Monsieur Le Maire rappelle que la totalité du budget affecté à l'école représente en moyenne 85 000€ par an (nettoyage, chauffage, fournitures, personnels, photocopies, transport, entrées piscine, classes découvertes, mobiliers...).

En 2016, et compte tenu des investissements réalisés, notamment en équipements informatiques, ce montant s'est élevé à 97 000 €.

13/ Définition d'une date pour le conseil d'école n°2.

Le prochain conseil aura lieu le Jeudi 22 février 2018 à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h11.

14/ Verre de l'amitié offert par les enseignantes.

La Directrice :

Le secrétaire de séance :

Copies du PV transmises aux destinataires suivants :

Madame l' Inspectrice de l'Education Nationale

Monsieur le Maire de la Commune de Bernardswiller

L'équipe enseignante.

Procès verbal affiché dans les locaux de l'école, accessible aux parents et publié sur le site Internet de l'école.

Les parents ont la possibilité d'obtenir une version papier sur simple demande via le cahier de liaison de leur enfant.